



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 3 juillet 2013

Date 8 juillet 2013

Auteur Jean-Pierre HUGUES

Référence LFP.PV.CA.2013.07.13

Réunion du 3 juillet 2013

Président Frédéric THIRIEZ

Présents MM. Jean-Michel AULAS, Luc BRUDER, Bernard CAIAZZO, Francis COLLADO, Jean-Pierre DENIS, Jean-François FORTIN, Sylvain KASTENDEUCH, Vincent LABRUNE, Damien LEDENTU, Jean-Raymond LEGRAND, Philippe PIAT, Didier QUILLOT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Frédéric de SAINT-SERNIN.

Excusés MM. Loïc FERY (représenté par Didier QUILLOT), Jean-Pierre LOUVEL (excusé), Laurent NICOLLIN (représenté par Bernard CAIAZZO), Eric ROLLAND (excusé), Jean VERBEKE (représenté par Frédéric THIRIEZ), Michel SEYDOUX (représenté par Jean-Raymond LEGRAND),

Assistent M. Noël LE GRAET
MM Jean-Pierre HUGUES Jérôme BELAYGUE, Mathieu FICOT, Arnaud ROUGER, Sébastien JUSTUM,
Mme Stéphanie BOURDAIS

Le Conseil,

réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés,

peut valablement délibérer.



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 3 juillet 2013

1. Adoption du précédent procès-verbal

Le Conseil,

adopte le procès-verbal de la réunion précédente :

- Conseil d'Administration du 13 juin 2013

2. Attribution de la licence club pour 2013/2014

Le Conseil,

entend M. Hugues MOUTOUH, Président de la Commission de Gestion de la Licence Club présenter les travaux menés et des principes adoptés au cours de la dernière saison,

Prend note des remarques formulées par ses membres concernant la nécessaire réflexion à conduire pour tenir compte des stades en travaux qu'ils s'agissent des rénovations majeures ou des constructions,

décide d'attribuer la licence aux clubs ci-après :

Pour la Ligue 1 :

Clubs	Total de points
LOSC	9 405
PARIS SG	9 050
STADE RENNAIS FC	8 650
VALENCIENNES FC	8 640
MONTPELLIER HSC	8 426
OGC NICE	8 345
OLYMPIQUE LYONNAIS	8 210
AS MONACO	8 135
FC SOCHAUX MONTBELIARD	8 070
AS SAINT ETIENNE	7 930
FC NANTES	7 724
GIRONDINS BORDEAUX	7 666
TOULOUSE FC	7 519
STADE DE REIMS	7 290
FC LORIENT	7 127
SC BASTIA	7 047
OLYMPIQUE DE MARSEILLE	6 756
EA GUINGAMP	5 771
EVIAN TG	5 452



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 3 juillet 2013

Pour la Ligue 2 :

Clubs	Total de points
LE HAVRE AC	9 440
AJ AUXERRE	8 560
AS NANCY	8 475
SM CAEN	8 057
RC LENS	8 039
FC METZ	7 852
ES TROYES AC	7 619
TOURS FC	6 520
BERRICHONNE CHATEAUROUX	6 385
STADE BRESTOIS	6 336
STADE LAVALLOIS	6 187
FC ISTRES OP	6 155
DIJON	5 808
NIMES OLYMPIQUE	5 772
CHAMOIS NIORTAIS	5 620
AC ARLES AVIGNON	5 525
CLERMONT FOOT	5 278
CA BASTIA	5 277
SCO ANGERS	5 067

rappelle aux clubs de l'AC Ajaccio et de l'US Créteil le délai supplémentaire accordé jusqu'au 1^{er} septembre pour présenter des compléments en application du règlement de la Licence Club.

3. Statut professionnel des clubs du championnat national

Le Conseil,

confirme les avis émis par la DNCG détaillés ci-après :

Deuxième saison, suivant l'accessibilité en Ligue 2 :

. Avis favorable à Niort pour statut professionnel définitif.

Pour l'accession en Ligue 2 :

. Avis favorable au CA Bastia et Créteil pour le statut professionnel probatoire pour une saison.

. Avis favorable pour Metz pour le statut professionnel définitif.



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 3 juillet 2013

Pour la deuxième saison en national :

- Avis favorable pour Amiens pour le statut professionnel pour une saison supplémentaire.
- Avis favorable pour Boulogne pour le statut professionnel pour une saison supplémentaire.

4. Classification des stades

Le Conseil,

reprenant ses précédentes délibérations des 30 mai 2012, 29 novembre 2012 et 24 janvier 2013,

entend l'exposé de la DAS sur la situation actuelle des clubs au regard de la classification des stades prévue au règlement des terrains et infrastructures de la FFF ainsi que les visites à conduire d'ici à la fin du mois de juillet 2013,

prend acte de la situation particulière des clubs du club de Guingamp en Ligue 1 et de Angers, Auxerre, Créteil et Laval en Ligue 2.

5. Présentation des travaux du Comité Stratégique Stades

Le Conseil,

entend M. Alain BELSOEUR présenter les travaux réalisés par le Comité Stratégique Stades (CSTA) qui souhaite, au travers d'une politique nationale commune, contribuer à aider les clubs pour :

1. générer des ressources significatives pour les clubs (notamment en attirant et fidélisant de nouveaux publics et de nouveaux sponsors) ;
2. tout en maîtrisant les dépenses afférentes (notamment sécurité/organisation, mise à disposition de stade, outils d'exploitation).

prend note que, pour ce faire, les actions du CSTA s'attacheront notamment à :

- inciter à la désignation d'un Stadium Manager au sein de chaque club,
- développer des outils de mutualisation et d'uniformisation pour permettre aux clubs de mieux connaître leur public, leurs attentes ou encore leurs satisfactions mais également de réduire les coûts liés à l'exploitation des enceintes,
- accompagner les efforts des clubs pour accroître la qualité des pelouses naturelles,
- participer à la réflexion sur les nécessaires aménagements réglementaires ou législatifs,



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 3 juillet 2013

remercie Alain BELSOEUR pour la qualité des travaux engagés et souhaite qu'un point régulier lui soit présenté sur leur état d'avancement,

demande par ailleurs au CSTA de lui présenter un bilan de l'utilisation des surfaces de jeux synthétiques en Ligue 1 et en Ligue 2.

6. Validation des candidatures au collège des indépendants du Conseil d'administration de la LFP

Le Conseil,

après un large échange de vues sur la notion d'indépendance, au sens de l'article 9 des statuts de la LFP, au cours duquel M. Jean-Michel AULAS fait part de ses réserves sur la candidature de M. Jean Michel ROUSSIER,

après avoir entendu le Président et le Directeur Général de la LFP apporter toutes les précisions nécessaires à l'étude des dossiers présentés,

valide les candidatures de Nathalie BOY DE LA TOUR, Marinette PICHON et Jean-Michel ROUSSIER afin de pourvoir aux deux postes vacants de membres indépendants du Conseil d'Administration.

7. Questions diverses

Le Conseil,

à la demande de certains membres, rappelle que l'horaire des matchs de Ligue 2 est fixé à 20h00 les vendredis et ce pour les 3 saisons à venir.

8. Calendrier des prochaines réunions

- ✚ Jeudi 26 septembre 2013, Conseil d'administration de la LFP
- ✚ Jeudi 14 novembre 2013, Conseil d'administration de la LFP


Le Président

Frédéric THIRIEZ


Le Directeur Général

Jean-Pierre HUGUES